

Reprise d'activités d'une société par une filiale

Par **Mario**, le **02/03/2006** à **15:38**

Bonjour,

J'espère que je puisse obtenir à ma réponse dans ce forum.

J'ai une question concernant les formalités qu'une société mère doit avoir accomplies pour qu'une filiale à 100% récemment créée ait effectivement repris une partie des activités de la société mère.

La société mère a créé sa filiale à la fin de l'année dernière, et dans l'acte de constitution et statuts déposé auprès du tribunal de commerce il est stipulé :

(a) que la filiale a vocation à reprendre une partie bien définie des activités de la société à compter du 1er janvier 2006, et
(b) qu'un des actes accompli pour le compte de la société en formation avant la signature des statuts est la reprise, à compter du 1er janvier 2006, de toutes opérations actives et passives d'un des secteurs d'activité bien défini de la société mère.

L'acte de constitution et statuts de la filiale a été signé pour le compte de la société mère par un représentant légal de la société mère. Par contre, le Kbis de la société mère ne mentionne rien au sujet d'une telle reprise.

Mes questions sont :

- (1) Est-ce que l'acte de constitution et statuts de la filiale suffit pour qu'elle ait effectivement repris la partie des activités de la société mère à partir du 1er janvier 2006 ?
- (2) Si ce n'est pas le cas, quels autres documents sont nécessaires pour formaliser une telle reprise, et doivent-ils être déposés auprès du tribunal de commerce ?
- (3) Une telle reprise des opérations d'un secteur d'activité, implique-t-elle automatiquement le transfert du personnel concerné de la société mère à la filiale ?

Merci d'avance pour toute aide.

Mario

Par **Lamyaâ**, le **02/03/2006 à 15:58**

Tu n'as pas précisé sous quelle forme le transfert de l'activité s'effectuera.

est ce un apport partiel d'actif ?

est ce une vente ? ou encore, un apport initial de l'actionnaire ?

et par la même occasion, faudrait préciser quel est la forme juridique des sociétés mère et fille

Par **Mario**, le **02/03/2006 à 16:19**

Bonjour,

Merci pour tes questions, voici ce que j'ai comme réponses :

[quote]Tu n'as pas précisé sous quelle forme le transfert de l'activité s'effectuera. est ce un apport partiel d'actif ? est ce une vente ? ou encore, un apport initial de l'actionnaire ?[/quote]

Je n'ai accès qu'à l'acte de constitution et status de la filiale et l'extrait Kbis de la société mère, et il indique seulement que les parts sociales sont libérées de l'intégralité de leur valeur nominale et représentent un apport en numéraire d'une somme définie.

[quote]et par la même occasion, faudrait préciser quel est la forme juridique des sociétés mère et fille[/quote]

La société mère est un SA à conseil d'administration, et la filiale un SARL.

Merci d'avance pour toute aide.

Mario
[/quote]

Par **Lamyaâ**, le **02/03/2006 à 18:24**

Personnellement, je vois 2 scénarios plausible :

Soit la société mère a fait un apport initial, dans ce cas là, les formalités requises ont été faite au moment de l'immatriculation

Soit la société mère va céder l'activité par la vente. Dans ce cas, l'acte de vente sera soumis aux formalités d'enregistrement

Le bilan de la société peut également t'éclairer sur ces points

en application du code de travail, l'apport en société entraîne reprise par la société de tous les contrats de travail en cours au jour de l'apport. La société doit en plus supporter tous les engagements que l'apporteur avait pris envers ses salariés avant l'apport. Sauf disposition contraire, elle peut demander à l'apporteur le remboursement des sommes versées.

N'oublions pas tout de même que tout se négocie au préalable !

A +

Par **Mario**, le **02/03/2006 à 18:35**

Bonjour Lamyâ,

Merci pour ton aide. Sur la base de ce que j'ai écrit dans mon message initial, peut-on tirer une conclusion au sujet du scénario, c.a.d. les stipulations dans l'acte de constitution et statuts déposé auprès du tribunal de commerce :

(a) que la filiale a vocation à reprendre une partie bien définie des activités de la société à compter du 1er janvier 2006, et
(b) qu'un des actes [u:mr98eaw]accompli[/u:mr98eaw] pour le compte de la société en formation avant la signature des statuts est la reprise, [u:mr98eaw]à compter du 1er janvier 2006[/u:mr98eaw], de toutes opérations [u:mr98eaw]actives et passives[/u:mr98eaw] d'un des secteurs d'activité bien défini de la société mère.

Je n'aurai pas accès à plus d'information, et je ne peux pas attendre que le bilan de 2005 (sans parler de celui de 2006) soit déposé.

Merci d'avance pour toute aide!

Bonne soirée,
Mario
[/u]